
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS
DU 9 NOVEMBRE 2010

Le Conseil Communautaire s'est réuni le Mardi 9 Novembre 2010 à 18h00 à la Mairie de BROMONT-LAMOTHE, sous la Présidence de Lionel MULLER.

Etaient présents : GRANGE Jean-Claude, COURTADON Geneviève, FRUCHARD Jean-Luc (Bromont-Lamothe), MULLER Lionel, BESSERVE Rémy, NOMY Joëlle (Chapdes-Beaufort), BOUCHERET Jean, WALSH Damian, MARTIN Maurice (La Goutelle), SERVIERE Gilles, ARNAUD Daniel (Montfermy), Michel TIXIER (Pontgibaud), VERNADEL Christian, TIXERONT Isabelle, CHATARD Philippe (St Jacques d'Ambur), GIRAUD-VIALETTE Jeannette, MEUNIER Christophe, (St Pierre le Chastel),

Etaient absents excusés : DEBRA Yves (pouvoir à Michel TIXIER), MATARIN Gaston, BRUN Chantal, Jean-Paul GOY

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président donne lecture du compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire précédente du 19 octobre 2010. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Jean-Claude GRANGE, Maire de Bromont-Lamothe, accueille les participants et remercie les conseillers communautaires de leur présence.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE

VALIDATION CANDIDATURE AUVERGNE PLUS

Le Président rappelle que le Conseil Régional s'engage dans un partenariat actif avec les territoires de projets grâce au Contrat Auvergne Plus 2^{ème} génération pour la période 2009-2012, dans un double objectif :

- Accompagner les opérations des Pays et des collectivités locales
- Favoriser les territoires les plus fragiles de l'Auvergne et assurer une plus grande solidarité entre les secteurs urbains et ruraux.
- Favoriser l'émergence et la réalisation de projets interterritoriaux à l'échelle d'un Pays

La Région reconnaît les Pays comme l'échelle la plus pertinente pour décliner sa politique d'aménagement du territoire. C'est lui qui animera ces contrats en collaboration avec chaque EPCI.

Le FRADDT (Fonds Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) est un fond spécifique dédié aux contrats « Auvergne+ », en complément des lignes classiques du budget régional. Ce fond a vocation à soutenir les projets innovants ou à participer à des projets structurants qui n'ont pas encore trouvé d'équilibre financier.

C'est par ce fonds que la Région applique le principe de solidarité entre les territoires.

La modularité des aides est ainsi bâtie sur des critères objectifs prenant en compte l'indice de fragilité des

Le Conseil Régional accorde une enveloppe FRADDT 2010-2012, disponible pour la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans s'élevant à 354 665 €.

Différents projets sont proposés :

DOMAINES	PROJETS	EPCI	MAITRES D'OUVRAGE	COUT	ANNEES DE PROGRAMMATION	Région	fonds Cral	% CR
Favoriser la reprise d'activités	Diagnostic prospectif du foncier agricole	SMADC	CC Pontgibaud Sioule et Volcans	35 000 €	2011			
Favoriser la reprise d'activités	Animation du réseau pour la transmission agricole en Combrailles	SMADC	CC Pontgibaud Sioule et Volcans	20 000 €	2011-2012	8 800 €	FRADDT	44%
Favoriser la reprise d'activités	Cité artisanale	CC Pontgibaud Sioule et Volcans	CC Pontgibaud Sioule et Volcans					
Création d'entreprises	Mission d'assistance filière agro alimentaire	CC Pontgibaud Sioule et Volcans	CC Pontgibaud Sioule et Volcans	20 800 €	2010	6 240 €	FRADDT	30%
Création d'entreprises	Excellence agroalimentaire et reconquête des filières locales	CC Pontgibaud Sioule et Volcans	CC Pontgibaud Sioule et Volcans					
Création d'entreprises	Aménagement ZAC de Bromont-Lamothe	CC Pontgibaud Sioule et Volcans	CC Pontgibaud Sioule et Volcans					
Enfance	etude pôle enfance jeunesse	CC Pontgibaud Sioule et Volcans	CC Pontgibaud Sioule et Volcans	40 000 €	2011	16 000 €	FRADDT	40%
Enfance	Création Pôle communautaire Enfance Jeunesse	CC Pontgibaud Sioule et Volcans	CC Pontgibaud Sioule et Volcans	600 000 €	2012-2013	180 000 €	FRADDT	30%
Culture	Aménagement d'une médiathèque intercommunale	CC Pontgibaud Sioule et Volcans	CC Pontgibaud Sioule et Volcans	325 400 €	2012	97 620 €	FRADDT	30%
Culture	Mise en réseau des bibliothèques communales avec la médiathèque intercommunale et équipement	CC Pontgibaud Sioule et Volcans	CC Pontgibaud Sioule et Volcans	120 000 €	2011	40 000 €	Ligne Classique CR	33%
Culture	Expérimentation éducative et culturelle dans les écoles de la Communauté de Communes	CC Pontgibaud Sioule et Volcans	CC Pontgibaud Sioule et Volcans	20 000 €	2011	6 000 €	FRADDT	30%
TOTAL				1 181 200 €	Sub sollicitées	354 660 €		
						Enveloppe FRADDT CCPSV	354 665 €	
						Reste FRADDT	5 €	

Lors du Conseil Communautaire, il a été proposé d'augmenter le coût prévisionnel de l'opération « Mise en réseau des bibliothèques » et de réduire celui de « Création d'un Pôle Communautaire Enfance Jeunesse », cette modification ne peut être effective car l'opération « mise en réseau des bibliothèques » n'est pas une opération financée par des fonds FRADDT mais par la ligne classique du Conseil Régional, les fonds FRADDT ne peuvent être mobilisés pour cette opération.

Le Président propose de valider l'intégration de ces 11 fiches actions au Contrat Auvergne Pus 2^{ème} génération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres,

- Approuve la proposition du Président et,
- Autorise le Président à signer tous les documents correspondants

ASSOCIATION, SPORT, CULTURE ET JEUNESSE

PRISE DE COMPETENCES ENSEIGNEMENT MUSICAL DANS LES ECOLES : MODIFICATION DES STATUTS

Le Président rappelle que différentes rencontres de la commission ont eu lieu, où le projet de prise de compétence par la communauté de communes de l'enseignement musical dans les écoles a été étudié.

Afin de coordonner et mutualiser l'enseignement musical dans les écoles, le Président propose que la Communauté de Communes prenne cette compétence à la place des communes à compter du 01/01/2011.

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres décide que :

- l'enseignement musical dans les écoles relèvera de la compétence communautaire à compter du 1^{er} janvier 2011.
- La modification des statuts de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans à l'article 2.2.4 – *Actions d'intérêt communautaire en faveur du sport et de la culture* -, il sera ajouté « Enseignement musical dans les écoles primaires et maternelles du territoire ».

Cette modification devra être validée par délibération au sein des conseils municipaux de chaque commune membre.

PRISE DE COMPETENCES ENSEIGNEMENT SPORTIF DANS LES ECOLES : MODIFICATION DES STATUTS

Le Président rappelle qu'actuellement aucune école du territoire ne bénéficie d'un intervenant sportif qualifié. Dans la continuité de prise de compétence de l'enseignement musical dans les écoles, afin d'apporter un service supplémentaire aux enfants du territoire et assurer une mutualisation des pratiques, le Président propose que la Communauté de Communes intègre cette compétence dans ses statuts à compter du 01/01/2011.

Cette initiative répond au PNNS (Programme National de Nutrition Santé) engagé par la Communauté de communes dans le cadre de la candidature au Pôle d'excellence rurale et conforte la volonté de développer une offre pour l'Enfance/Jeunesse sur le territoire.

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres décide que :

- l'enseignement sportif dans les écoles relèvera de la compétence communautaire à compter du 1^{er} janvier 2011.
- La modification des statuts de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans à l'article 2.2.4 – *Actions d'intérêt communautaire en faveur du sport et de la culture* -, il sera ajouté « Enseignement sportif dans les écoles primaires et maternelles du territoire ».

Cette modification devra être validée par délibération au sein des conseils municipaux de chaque commune membre.

VERSEMENT DES RECETTES DE VENTE DES CARTES D'ORIENTATIONS A PSV ANIMATION

Le Président rappelle que la vente des cartes d'orientation a dégagé au profit de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans, une recette de 356 € (OT des Combrailles = 320 € + OT d'Orcival = 36 €)

Afin de soutenir l'Association Pontgibaud Sioule et Volcans, le Président propose de lui reverser cette recette.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, valide la proposition du Président et accepte le versement de la somme de 356 € à l'Association PSV Animation.

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le Président rappelle que la cotisation au SMAD des Combrailles de la Communauté de Communes pour l'année 2010, d'un montant de 9045.12 €, n'a pas été prévue lors de l'élaboration du budget primitif, elle ne peut donc être payée. Comptablement, cette dépense s'impute au compte 6554. Une décision modificative s'avère nécessaire.

Etant donné que cette cotisation est déduite des compensations aux communes, le président propose la décision modificative ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 739111 : Attribution de compensation	9046.00 €	
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	9046.00 €	
D 5554 : Contribution organisme de regroupements		9046.00€
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		9046.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, approuve les modifications budgétaires ci-dessus présentées.

EMPRUNT POUR INDEMNISATION DES COMMUNES DU AU TRANFERT DE PROPRIETE DU BATIMENT SITUE RUE DU COMMERCE

Vu la délibération de dissolution du SIVOM de Pontgibaud en date du 12 novembre 2009,

Le Président rappelle qu'il a été convenu d'indemniser les communes qui n'ont pas intégré la Communauté de communes, à savoir Cisternes la Forêt, Pulvérières, Saint-Ours les Roches et Mazayes, du fait du transfert de propriété de l'immeuble rue du commerce.

Afin d'assurer cette indemnisation, il a lieu de contracter un emprunt pour un montant de 83 000 euros.

Suite à l'étude des différentes propositions des organismes bancaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres,

- Décide de retenir la proposition du Crédit Agricole pour un emprunt sur 15 ans, échéance annuelle, avec une anticipation de remboursement en janvier 2010, à un taux fixe de 3,31 %, et une mise à disposition des fonds au 01/12/2010.

RESSOURCES HUMAINES

ADHESION AU POLE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION

Vu les articles 22 à 25 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, déterminant les missions développées par les Centres de Gestion, la possibilité de mise à disposition d'agents du CDG et leur mode de financement ;

Vu l'article 108-2 de la loi du n°2007-209 du 19 février 2007 qui définit les missions du service de médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide :

- D'adhérer au service de médecine professionnelle et s'engage à émettre les mandats dès réception du titre exécutoire de recette émis par le CDG, en application de l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984, à compter du 1^{er} janvier 2011.
- D'adhérer au service de prévention en matière d'hygiène et de sécurité au travail, ainsi qu'au service d'intermédiation sociale et maintien dans l'emploi, et bénéficiera de l'assistance et de l'expertise tant des techniciens de préventions que du psychologue du travail, et s'engage à verser la cotisation additionnelle dans les conditions prédéfinies par l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984, à compter du 1^{er} janvier 2011.
- D'adhérer, par dérogation, au seul service d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi, en raison de l'existence en interne d'un service structuré de prévention. Le barème de l'assistance est fixé à 40 € de l'heure (déplacement, travail d'analyse et rédaction des rapports et autres).
- Prend acte que les barèmes actuels pourront être actualisés, par décision du Conseil d'Administration du Centre de gestion.
- Autorise Le président à signer la convention d'adhésion au pôle de prévention proposé par le Centre de Gestion de la FTP du Puy-de-Dôme.

RENOUVELLEMENT DU POSTE D'AGENT DE DEVELOPPEMENT

Sur la proposition de son président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents, décide de renouveler le contrat de travail de l'agent de développement, occupé par Mademoiselle Annabelle MONNERON depuis le 15 mai 2010 et qui prend fin le 31 décembre 2010, jusqu'au 15 mai 2013.

Le Président est mandaté pour engager les procédures.

INFORMATION

OBSERVATOIRE DE L'HABITAT

Janette GIRAUD-VIALETTE informe le Conseil du lancement de l'Observatoire de l'Habitat. Toutes personnes souhaitant vendre, acheter ou louer un bien peut remplir une fiche sur le bien concerné, soit auprès de sa mairie soit directement à la Communauté de Communes. Une mise à jour des offres sera effectuée tous les 15 du mois et les offres seront diffusées au demandeur.

ZONE DE REVITALISATION RURALE

Les 7 communes de la Communauté de communes ne sont plus référencées en ZRR car elles n'étaient pas en intercommunalité au moment du dernier décret.

Lionel MULLER propose la rédaction d'un courrier au service de l'Etat pour réaffirmer la nécessité de réintégration des 7 communes en ZRR.

SITE INTERNET

Deux propositions nous ont été faites pour la réalisation d'un site internet de la Communauté de communes, à court terme et moindres frais:

- BONGO : ancien prestataire du site internet de l'OT de Pontgibaud
- BUSICLIC : actuel prestataire de téléphonie pour la Communauté de communes

Possibilité de subvention Leader 55 %

Damian WALSH, Maurice MARTIN et Janette GIRAUD-VIALETTE sont désignés pour étudier ce projet.

DECORATION DE NOEL

Michel TIXIER demande des volontaires pour la décoration du Bâtiment de la Communauté de Communes à l'occasion des Fêtes de Noël. Les volontaires intéressés prendront contact avec lui pour fixer une date.

REPAS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Lionel MULLER propose que comme il était organisé par le SIVOM, un repas rassemblant les élus et les agents de la Communauté de Communes soit organisé. Compte tenu des emplois du temps chargés de fin d'année, il serait à prévoir courant février. Christian VERNADEL est désigné pour sa mise en œuvre.

DATES A RETENIR

➔ **Mardi 7 décembre à 9h30 à la Mairie de Bromont-Lamothe - Commission 2** « Développement économique, agricole et touristique »

Réunion de concertation concernant la ZAC de Bromont-Lamothe en présence des techniciens du Conseil Régional, du Comité d'Expansion Economique, du SMAD des Combrailles, du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, de la Direction Départementale des Territoires afin qu'ils nous fassent part de leur recommandations pour la mise œuvre de l'aménagement de la ZAC.